



COMMUNIQUE DE PRESSE

3 juin 2020

A l'attention des ressortissants étrangers domiciliés en Lot-et-Garonne

1/L'ACCUEIL DU SERVICE DES ETRANGERS EST FERME.

2/ Seuls les étrangers disposant d'une convocation nominative sont reçus, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

3/ Les convocations sont délivrées selon un calendrier très strict :

* à compter du 2 juin pour la remise du titre :

- le lundi de 9 à 12 heures
- le vendredi de 9 à 12 heures et de 13 heures 30 à 15 heures 30

* à compter du 15 juin pour terminer le dossier avant la fabrication du titre :

- le mardi de 9 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures
- le mercredi de 9 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures.

4/ Pour toute question, envoyez un mail à : pref-rdve@lot-et-garonne.gouv.fr en précisant nom, prénom, date de naissance, nationalité et n° de téléphone et l'objet de votre demande.

5/ Pour les demandes de titres de séjour et d'échange de permis de conduire, adressez obligatoirement votre dossier par voie postale :

Préfecture de Lot et Garonne
Direction des collectivités et des libertés
Service des étrangers
place de Verdun
47920 AGEN Cedex 9.

6/ Tout titre de séjour, dont la validité expire entre le 16 mars et le 15 juin, est prolongé automatiquement de 6 mois (exemple : titre expirant le 10 avril prolongé jusqu'au 10 octobre).

Contact : **Service des étrangers (tél) : 0 806 001 047**

CONTACTS PRESSE

SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT – 05.53.77.61.92/60.44
pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr – www.lot-et-garonne.gouv.fr

Rejoignez-nous sur Twitter : [@Prefet47](https://twitter.com/Prefet47) et Facebook : [Préfète de Lot-et-Garonne](https://www.facebook.com/PrefeteLotGaronne)